

Précisions sur l'emplacement des arrêts

Navette journalière - Ligne 1

Nom de l'arrêt	Adresse ou coin de rue	Horaire AM	Horaire PM
Saint-Raymond	• Coin rue Monseigneur-Vachon / avenue St-Émilien ¹	06h40	18h00
	• Coin rue de la Défense Nationale / Route 365 (Val des pins) ¹	06h45	17h55
Saint-Basile	• Coin Grande ligne (route 365) et rue Ste-Marie ²	06h49	17h50
Pont-Rouge	• Garage des travaux publics - 69, boulevard Notre-Dame ¹	06h55	17h45
	• Aréna - 51, rue du Collège ¹	07h00	17h40
Neuville	• Coin 2 ^e rang / Route 365 (stationnement) ¹	07h08	17h35
	• Coin 2 ^e rang / Route Gravel ²	-----	17h30
Gare d'autobus Sainte-Foy Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / ave. Roland Beaudin PM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / rue Mgr. Grandin – Devant la CITI Financière	07h40	17h10
Hôpital Laval Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / rue Noël Carter PM : Chemin Quatre-Bourgeois / Face à la rue Noël Carter	07h42	17h08
Cégep Ste-Foy Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / ave de la Médecine PM : Coin Chemin Ste-Foy, devant le Cégep	07h45	17h05
Cégep St-Lawrence Arrêt du RTC	AM : Chemin Quatre-Bourgeois – Près de la "Pyramide" PM : Chemin Ste-Foy – Devant la "Pyramide"	07h47	17h03
Université Laval Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Ste-Foy / Avenue du Séminaire PM : Chemin Ste-Foy – Face à l'avenue du Séminaire	07h50	17h00
Cégep Garneau Arrêt du RTC	Coin chemin Ste-Foy / Avenue Émile Côté	07h55	16h50
Boul. René-Lévesque Arrêt du RTC	<i>Arrêt sur demande aux installations du RTC</i> <i>Uniquement sur le boulevard René-Lévesque</i>		
Colline Parlementaire Arrêt du RTC	AM : Coin Honoré-Mercier / Boul. René-Lévesque PM : 900 Boul. René-Lévesque, devant Place Québec	08h10	16h35
Carré D'Youville Arrêt du RTC	AM : Coin Honoré Mercier / rue d'Aiguillon PM : 710 Place d'Youville – Édifice Banque Royale	08h13	16h33

¹ Stationnement de la CTRP gratuit situé directement à l'arrêt

² Stationnement de la CTRP gratuit situé à ± 100 mètres (voir document emplacements des stationnements)

Précisions sur l'emplacement des arrêts

Navette journalière - Ligne 2

Nom de l'arrêt	Adresse ou coin de rue	Horaire AM	Horaire PM
Saint-Marc-des-Carières	• Restaurant Bravo Pizzeria - 233, rue Bona-Dussault ¹	06h25	18h20
Deschambault	• Restaurant le Chavigny - 11, rue des Pins (près de Denray) ¹ • Coin Route 138 et rue de l'Église ²	06h30 06h35	18h15 18h10
Portneuf	• Hôtel de ville - 297, 1 ^{re} Avenue ¹	06h42	18h03
Cap-Santé	• Hôtel de ville - Coin Route 138 / Rue Déry ²	06h50	17h55
Donnacona	• Tigre Géant - 511, Route 138 ¹	06h56	17h50
Neuville	• 704, rue des Érables (derrière l'église) ¹ • Coin 2 ^e rang / Route Gravel ²	07h05 07h15	17h37 17h30
Gare d'autobus Sainte-Foy Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / ave. Roland Beaudin PM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / rue Mgr. Grandin – Devant la CITI Financière	07h40	17h10
Hôpital Laval Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / rue Noël Carter PM : Chemin Quatre-Bourgeois / Face à la rue Noël Carter	07h42	17h08
Cégep Ste-Foy Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Quatre-Bourgeois / ave de la Médecine PM : Coin Chemin Ste-Foy, devant le Cégep	07h45	17h05
Cégep St-Lawrence Arrêt du RTC	AM : Chemin Quatre-Bourgeois – Près de la "Pyramide" PM : Chemin Ste-Foy – Devant la "Pyramide"	07h47	17h03
Université Laval Arrêt du RTC	AM : Coin chemin Ste-Foy / Avenue du Séminaire PM : Chemin Ste-Foy – Face à l'avenue du Séminaire	07h50	17h00
Cégep Garneau Arrêt du RTC	Coin chemin Ste-Foy / Avenue Émile Côté	07h55	16h50
Boul. René-Lévesque Arrêt du RTC	<i>Arrêt sur demande aux installations du RTC Uniquement sur le boulevard René-Lévesque</i>		
Colline Parlementaire Arrêt du RTC	AM : Coin Honoré-Mercier / Boul. René-Lévesque PM : 900 Boul. René-Lévesque, devant Place Québec	08h10	16h35
Carré D'Youville Arrêt du RTC	AM : Coin Honoré Mercier / rue d'Aiguillon PM : 710 Place d'Youville – Édifice Banque Royale	08h13	16h33

¹ Stationnement de la CTRP gratuit situé directement à l'arrêt

² Stationnement de la CTRP gratuit situé à ± 100 mètres (voir document emplacements des stationnements)